



Fiche d'inscription Saison 2026/2027

Nom : Prénom:.....

Date de naissance : Nationalité.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél:..... email : @.....

Tél:..... email : @.....

7 ANS EST L'AGE MINIMUM REQUIS pour s'inscrire

Autorisation parentale : (si l'inscription concerne un mineur)

Je soussigné M ou Mme autorise mon enfant à pratiquer le karaté.

Signature

Personne à contacter en cas d'accident.

Nom prénom Tel :

Pièces à fournir

- **Attestation de questionnaire médical (le certificat médical n'est plus exigé).**
- **Fiche d'inscription** complétée.
- **Le document annexe 5** à la fiche d'inscription (un seul par famille).
- **Le règlement** (voir tarif) ; possibilité de régler par chèque en **trois fois MAXIMUM** (chèques à remettre en une seule fois à l'inscription ; indiquez au dos et au crayon les dates d'encaissement souhaitées sur **trois mois consécutifs** (ex. septembre, octobre, novembre) ainsi que le nom du pratiquant) ou en **espèces en une seule fois**.
- Si concerné, le **code pass'sport**.

Cadre réservé au club

Inscription au cours (type de cours) :

Tarif :

Réduction éventuelle :

Total à régler :

Mode de règlement : ☐espèce ☐pass'sport ☐Chèque ☐ ANCV

Nombre de chèques :

Numéros des chèques :

1)

2)

3)

Informations

1 / Passeport sportif

Il est **obligatoire** pour les **compétiteurs** ainsi que pour le **passage de grade (ceintures noires)** et pour toute **formation fédérale**. Ce passeport est à demander à votre professeur.

Coût du passeport : 25 € ; il est valable 6 ans.

2 / Equipements obligatoires pour les entraine-ments

Coquille (pour les garçons) ;
Protège dents ;
Une paire de mitaines

3 / Equipements obligatoires en compétition

Coquille ; Protège dents, Protèges tibia ; Protèges pieds ; Mitaines
Ceintures, casque et plastrons, rouges et bleus
Nota : Jusqu'à la catégorie minime (le club fourni casque et plastron)

Cours et contribution volontaire

Public	Poussins, Pupilles Nés entre 2017 et 2019	Benjamins et minimes Nés entre 2013 et 2016	Cadets et juniors Nés entre 2009 et 2012	Seniors Nés en 2008 et avant	Etudiants (1)
Contribution	161	176	176	196	106
Licence	39	39	39	39	39
Total*	200**	215**	215	235	145
Réduction de 30 € pour deux membres d'une même famille					
Réduction de 50 € pour trois membres (et plus) d'une même famille					

*Les tarifs incluent la licence fédérale et l'assurance. Cette licence, obligatoire, est délivrée par la FFKDA. Son montant est en intégralité reversé à la FFKDA par le club.

** kimono fourni

(1) Sur présentation d'un justificatif.

COURS DE KARATÉ – GYMNASSE CENTRE cours Emile Fabre à GAP

JOUR	TYPE DE COURS	ÂGE / PUBLIC	HORAIRE	SALLE
MARDI	Karaté enfant	7 à 10 ans (nés 2016 à 2019)	18h15 – 19h15	Salle Dojo
	Karaté jeunes	11 à 14 ans (nés 2012 à 2015)	19h30 – 20h30	Salle Dojo
MERCREDI	Karaté Shotokan traditionnel	Adultes (à partir de 15 ans révolus)	19h20 – 20h50	Salle Dojo
VENDREDI	Karaté enfant	7 à 11/12 ans (nés 2014/2015 à 2019)	18h20 – 19h30	Salle Agréées
	Karaté sportif	Dès 13 ans (12 ans si c. jaune)	18h15 – 19h15	Salle Dojo
	Karaté Shotokan traditionnel	Adultes (à partir de 15 ans révolus)	19h30 – 21h00	Salle Dojo
SAMEDI	Préparation examen Dan (sur demande)	A partir de 16 ans	10h00 – 11h30	Salle Agréées

Karaté Budokan Gap, rue Colonel Roux 05000 GAP
Annexe 5 à la Fiche d'inscription
Saison 2026/2027

Je, soussignée, (ou nom du parent/tuteur légal)

Nom : Prénom:.....

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

tel:..... email :..... @.....

tél :..... email :..... @.....

(indiquer seulement le prénom si le nom de l'enfant est le même que les parents)

Nom , prénom de l'enfant :

Nom , prénom de l'enfant :

Nom , prénom de l'enfant :

Nom , prénom de l'enfant :

Premièrement : Autorisation de droit à l'image et/ou la voix

☐ Je refuse le droit à l'image et à la voix.

☐ J'autorise, à titre gratuit l'association Karaté Budokan Gap :

☐ à **me** filmer et/ou photographier, à reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif, à publier ces images/voix sur le web

☐ à filmer et/ou photographier, à reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif, à publier ces images/voix sur le web de **mon (mes) enfant (s)**.

- Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à karatebudokangap@gmail.com

- Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

- La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

- Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Deuxièmement : Règlement Général de la Protection des Données

Cocher l'une des cases ci-dessous :

☐ Par la présente, j'accepte que :

☐ Par la présente, je n'accepte pas que :

- Les informations recueillies sur la fiche d'inscription soient enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétaire du club pour diffuser par voie numérique des informations relatives à l'organisation de compétitions, de stages, d'animations, relatives à la vie du club, à l'inscription ou à la réinscription.
- Les données collectées soient communiquées aux seuls destinataires suivants : membres du bureau et professeurs de l'association Karaté Budokan Gap.
- Les données soient conservées pendant une durée de deux ans.

- 1) J'ai compris que la base légale du traitement est le **consentement**.
- 2) J'ai compris que je peux accéder aux données me concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer mon droit à la limitation du traitement de mes données.
- 3) J'ai compris que je peux retirer à tout moment mon consentement au traitement de mes données.
- 4) J'ai compris que je peux consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur mes droits.
- 5) J'ai compris que pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de mes données dans ce dispositif, je peux contacter le secrétaire du club.
- 6) J'ai compris que si j'estime, après avoir contacté le bureau de l'association, que mes droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, je peux adresser une réclamation à la CNIL.

Troisièmement : Autorisation parentale Compétitions

- ☐ J'autorise mon (mes) enfants (s) à participer aux manifestations de la saison sportive organisées par la Fédération Française de Karaté (ligues, départements, clubs)
- ☐ Je refuse que mon (mes) enfants (s) à participer aux manifestations de la saison sportive organisées par la Fédération Française de Karaté (ligues, départements, clubs)
- ☐ J'autorise la prise en charges médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation pour mon (mes) enfants (s)

Quatrièmement : Règlement intérieur

1. GENERALITE.

Art. 1.1. Le Karaté BUDOKAN Gap est une association de type loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir la pratique sportive et traditionnelle du karaté.

Art. 1.2. Le bureau directeur du Karaté BUDOKAN Gap est composé de bénévoles élus pour trois ans renouvelables par tiers tous les ans et est constitué d'au moins un président, un trésorier, un secrétaire et de trois membres.

Art. 1.3. Le bureau directeur convoquera ses adhérents au moins une fois par an pour l'assemblée générale du club.

Art. 1.4. Les membres du bureau directeur ont pour mission le bon fonctionnement administratif du club ; ils dictent, en partenariat et en accord avec les professeurs, la politique sportive et utilisent les moyens qu'ils ont à leur disposition pour développer cette politique.

Art. 1.5. Les membres du bureau directeur sont en mesure de prendre toute décision qu'ils estiment favorable à la bonne marche du club tant que celle-ci n'entre pas en contradiction avec les articles du présent règlement.

2 INSCRIPTION.

Art. 2.1. Le Karaté BUDOKAN Gap propose la pratique du karaté à toute personne âgée d'au moins six ans et reconnue physiquement apte par un médecin.

Art. 2.2. Toute personne qui participe au cours dispensé par le Karaté Budokan Gap se verra dans l'obligation de s'acquitter de la contribution volontaire. Elle devra, en outre, remettre les documents d'inscription composés : d'une fiche d'inscription dûment remplie, du règlement intérieur daté et signé, d'une attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (mineur ou majeur selon le cas), d'une autorisation parentale (ou de l'autorité responsable).

Art. 2.3. Toute personne qui ne se sera pas acquittée de ces frais et de ces documents d'inscription dans un délai de quinze jours suivant son entrée au club ne pourra participer aux entraînements.

Art. 2.4. Les frais d'inscription sont dus pour l'intégralité de la saison. Aucun remboursement ne sera accordé aux personnes qui quittent le club en cours de saison.

Art. 2.5. Le montant des frais d'inscription est fixé par le bureau avant le début de la saison (septembre) pour l'intégralité de celle-ci.

3 EXCLUSION.

Art. 3.1. Les membres élus du bureau directeur et le professeur disposent de la possibilité d'exclure de l'association tout adhérent dont le comportement nuit d'une façon délibérée au professeur, à l'image du club, à un autre adhérent ou d'une façon plus générale à l'éthique du karaté do. Et ce sans aucun remboursement de frais d'inscription ni dédommagement d'aucune sorte.

4 HYGIENE ET SECURITE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité :

Art. 4.1. Tout adhérent portera pendant le cours dispensé par le Karaté Budokan Gap un karaté-gi de couleur blanc propre et repassé avec la ceinture indiquant son niveau. Le port d'un T-Shirt blanc sous la veste est obligatoire pour les pratiquantes. En dehors du tatami, les adhérents se déplaceront chaussés.

Art. 4.2. Tout adhérent se présentant aux cours dispensés par le Karaté Budokan Gap devra avoir les cheveux propres et courts ou attachés s'ils sont longs. Les ongles seront propres et coupés courts. Le port des bijoux pendant le cours est strictement interdit.

Art. 4.3. En dehors du tatami et de la prise en charge par le professeur, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents, il incombe à ces derniers de veiller à leur sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur du gymnase.

Art. 4.4. Le Karaté BUDOKAN Gap décline toute responsabilité d'accident ou d'incident dû au non-respect des règles citées ci-dessus. Le professeur ou les membres du bureau présents s'autorisent à exclure pour la durée du cours tout adhérent ne répondant pas aux critères des articles 4.1. et 4.2.

Art. 4.5. Le Karaté Budokan Gap décline toute responsabilité d'accidents, d'incidents ou de vol qui se produiraient à l'encontre de ses adhérents à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu d'entraînement.

Le Président,

Fait à Gap le,
(Mention lu et approuvé et signature)

